

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

A 18 H 30



Les membres du conseil municipal de la commune de CLAIX se sont réunis à la mairie en séance à ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Dominique PEREZ conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : M. PEREZ Dominique, Mme LASNIER Christelle, Mme MARTINEAU Sandrine, M. LAMIAU Xavier, Mme LAUNAY Estelle, M. ROBERT Jérôme, Mme TURCAT Cindy, M. MAILLOCHAUD David, Mme COUTURIER Carla, M. PHELIX Philippe, Mme CANO Catherine, M. CHABANNE Christophe

Pouvoirs :

Absent(s) : Mme ROBERT Ludivine,

Excusé(s) :

Mme LAUNAY Estelle a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation : 05 février 2026

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025. Le procès-verbal du mercredi 17 décembre est approuvé à l'unanimité.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Motion de soutien à la filière du Cognac

2026-02-01 Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Mouthiers

Exposé :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que deux enfants de Claix fréquentent une école de Mouthiers en classe de CM1 et CM2 ULIS pour l'année 2025 / 2026.

Il donne lecture de la convention concernant les frais de participation dont le coût par enfant s'élève à 1 050 € pour un élève de primaire.

La participation de la commune de Claix s'élève donc à 2 100 €.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la prise en charge de ces frais.

Résolution : Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- d'accepter de prendre en charge les frais de participation de l'année 2025 / 2026 à hauteur de 2 100 € auprès de la commune de Mouthiers

- d'autoriser le Maire à procéder au règlement de ces frais ;

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657348 du budget.

2026-02-02 Amortissement subvention d'équipement

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a mandaté en 2025 à l'article 2046 et au bénéfice du Grand-Angoulême une attribution de compensation de 1 386,10 €.

Il ajoute que cette dépense fait suite aux évaluations de la CLECT en 2017 des charges transférées de voirie liées à la ZAE de la Butte à Fusiller.

S'agissant d'un compte de subvention d'équipement, Monsieur le Maire indique que les dispositions comptables prévoient l'obligation d'amortissement.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la durée.

Résolution : Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

- de convenir de prévoir l'amortissement de cette subvention d'équipement sur 1 an, selon le tableau d'amortissement suivant :

Exercice	Amortissement	Montant cumulé	Valeur nette comptable
2026	1 386,10 €	1 386,10 €	1 386,10 €

Total 1 386,10 €.

- que l'écriture correspondante sera prévue au budget 2026,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2026-02-03 Participation aux frais de secrétariat du budget annexe photovoltaïque

Exposé :

M. le Maire rappelle le budget annexe créé, photovoltaïque.

Il propose qu'une partie de la rémunération de la secrétaire soit supportée par ce budget.

Considérant que les frais afférant au secrétariat de ce budget ne doivent pas être supportés en totalité par le budget communal,

Résolution : Le Conseil Municipal, lecture faite, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de répartir la charge dans la section fonctionnement du budget concerné,

- de fixer la répartition suivante :

- Budget photovoltaïque : 1500 €

2026-02-04 Vote du Compte financier unique de la commune 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui a modifié l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu le guide du CFU établi par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le compte financier unique 2025, établi conjointement par le Comptable et la Commune,

Mr le Maire quitte la salle et il procéda au vote sous la Présidence de Mme CANO Catherine, doyenne de l'assemblée.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

Vote Pour : 11

Vote Contre : 00

Vote abstention : 00

D'approuver le Compte financier unique 2025 présentant les résultats de clôture suivant :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	977 777.91 €	1 093 461.12 €
	Section d'investissement	294 268.96 €	573 917.57 €
		+	+
Reports de l'exercice 2024	Report en section de fonctionnement		215 861.50 €
	Report en section d'investissement	64 151.86 €	
		=	=
	TOTAL (Réalisation + reports)	1 336 198.73 €	1 883 240.19 €
Restes à réaliser à reporter en 2026	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	427 920.00 €	126 560.00 €
	Section de fonctionnement	977 777.91 €	1 309 322.62 €

RESULTAT CUMULE			
	Section d'investissement	786 340.82 €	700 477.57 €
	TOTAL CUMULE	1 764 118.73 €	2 009 800.19 €

Un excédent de fonctionnement de 331 544.71 €

Un excédent d'investissement de 215 496.75 €

De ne constater pour la comptabilité principale aucune discordance de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

En dépenses d'Investissement : 427 920.00 €

En recettes d'Investissement : 126 560.00 €

D'arrêter les résultats définitifs du compte financier unique 2025 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en N+1) soit

Un excédent de fonctionnement de 245 681.46 €

Un déficit d'Investissement de 85 863.25 €

ANNEXE 1 : Tableau de signatures de chacun des membres de l'assemblée délibérante.





ANNEXE 1 :

**TABLEAU DE SIGNATURE DE CHACUN DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE
DELIBERANTE**

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Séance du 11 février 2026- Délibération n°2026-02-04

NOM Prénom	Signature
M. Dominique PEREZ, Maire	
Mme Christelle LASNIER, Adjointe	
Mme Sandrine MARTINEAU, Adjointe	
M. Xavier LAMIAU, Adjoint	
Mme Estelle LAUNAY, Conseiller délégué	
M. Jérôme ROBERT, Conseiller délégué	
Mme Cindy TURCAT	
M. David MAILLOCHAUD	

Mme Carla COUTURIER	
M. Philippe PHELIX	
Mme Catherine CANO	
Mme Ludivine ROBERT	
M. Christophe CHABANNE	

2026-02-05 Vote du Compte financier unique du budget photovoltaïque 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui a modifié l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu le guide du CFU établi par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le compte financier unique 2025, établi conjointement par le Comptable et la Commune,

Mr le Maire quitte la salle et il procéda au vote sous la Présidence de Mme CANO Catherine, doyenne de l'assemblée.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

Vote Pour : 11

Vote Contre : 00

Vote abstention : 00

D'approuver le Compte financier unique 2025 présentant les résultats de clôture suivant :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	10 140.16 €	30 594.32 €
	Section d'investissement	6 796.95 €	6 784.00 €
		+	+
Reports de l'exercice 2024	Report en section de fonctionnement		18 898.55 €
	Report en section d'investissement		12 162.97 €
		=	=
TOTAL (Réalisation + reports)		16 937.11 €	68 439.84 €
Restes à réaliser à reporter en 2026	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	10 140.16 €	49 492.87 €
	Section d'investissement	6 796.95 €	18 946.97 €
	TOTAL CUMULE	16 937.11 €	68 439.84 €

Un excédent de fonctionnement de 39 352.71 €

Un excédent d'investissement de 12 150.02 €

De ne constater pour la comptabilité principale aucune discordance de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

En dépenses d'Investissement : 0.00 €

En recettes d'Investissement : 0.00 €

D'arrêter les résultats définitifs du compte financier unique 2025 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en N+1) soit

Un excédent de fonctionnement de 39 352.71 €

Un excédent d'Investissement de 12 150.02 €

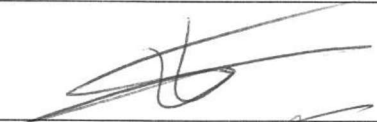

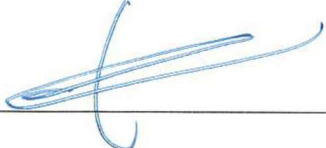
ANNEXE 1 : Tableau de signatures de chacun des membres de l'assemblée délibérante.

ANNEXE 1 :

TABLEAU DE SIGNATURE DE CHACUN DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2025
Séance du 11 février 2026- Délibération n°2026-02-05

NOM Prénom	Signature
M. Dominique PEREZ, Maire	
Mme Christelle LASNIER, Adjointe	
Mme Sandrine MARTINEAU, Adjointe	
M. Xavier LAMIAU, Adjoint	
Mme Estelle LAUNAY, Conseiller délégué	
M. Jérôme ROBERT, Conseiller délégué	
Mme Cindy TURCAT	
M. David MAILLOCHAUD	
Mme Carla COUTURIER	

M. Philippe PHELIX	
Mme Catherine CANO	
Mme Ludivine ROBERT	
M. Christophe CHABANNE	

2026-02-06 Vote de l'affectation du résultat de la commune - Exercice 2025

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTE A REALISER 2025	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-64 151.86 €		279 648.61 €	Dépenses 427 920.00 €	-301 360 €	-85 863.25 €
FONCT	260 973.00 €	-45 111.50 €	115 683.21 €	Recettes 126 560.00 €		331 544.71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	331 544.71 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	85 863.25 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	245 681.46 €
Report investissement (ligne 001) - Excédent	215 496.75 €
Total affecté au c/ 1068 :	85 863.25 €
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	
Déficit à reporter (ligne 002)	

2026-02-07 Vote de l'affectation du résultat du budget photovoltaïque - Exercice 2025

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTE A REALISER 2025	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	12 162.97 €		- 12.95 €	Dépenses		12 150.02 €
FONCT	18 898.55 €		20 454.16 €	Recettes		39 352.71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	39 352.71 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	39 352.71 €
Report investissement (ligne 001) - Excédent	12 150.02 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

2026-02-08 Motion de soutien à la filière du Cognac

- Considérant que la filière Cognac a été ciblée par une enquête antidumping chinoise en réponse à des décisions apportées par l'Union Européenne dans le domaine des véhicules électriques.
- Considérant que cette procédure a très profondément déstructuré la présence du cognac sur ce qui était jusqu'alors son deuxième marché en volume et son premier marché en valeur.
- Considérant que les engagements de prix minimum et la réouverture du marché duty free négociés par l'interprofession n'ont en rien inversé la tendance sur ce marché.
- Considérant que, dans ce contexte difficile pour l'économie de la région, la filière n'a d'autre choix que d'adapter le dimensionnement de son vignoble à la situation actuelle.
- Considérant que la filière fait déjà son possible sur ses propres ressources pour amortir l'impact de ces taxes.
- Considérant que la Commission Européenne, à la demande de la filière, a acté officiellement de la gravité de la situation, et accepté le principe d'un soutien spécifique à cette dernière.
- Considérant que la participation des autorités françaises est nécessaire pour officialiser et faire aboutir cette démarche.
- Considérant que depuis six mois, ces mêmes autorités n'ont pas répondu aux demandes explicites et réitérées de l'interprofession d'appui en faveur de la filière.

En conséquence, le conseil municipal à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, vote en faveur d'un appui à la filière Cognac, et demande expressément au gouvernement français qu'il accompagne cette dernière activement à Bruxelles pour faire émerger, avec la Commission Européenne, les mesures de soutien qui lui ont été promises.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	OBJET
2026-02-01	Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Mouthiers
2026-02-02	Amortissement subvention d'équipement
2026-02-03	Participation aux frais de secrétariat du budget annexe photovoltaïque
2026-02-04	Vote du Compte financier unique de la commune 2025
2026-02-05	Vote du Compte financier unique du budget photovoltaïque 2025
2026-02-06	Vote de l'affectation du résultat de la commune - Exercice 2025
2026-02-07	Vote de l'affectation du résultat du budget photovoltaïque - Exercice 2025
2026-02-08	Motion de soutien à la filière du Cognac